

POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

BURGUNDICA
XXIV



POUR LA SINGULIERE AFFECTION QU'AVONS A LUY

ÉTUDES BOURGUIGNONNES OFFERTES
À JEAN-MARIE CAUCHIES

sous la direction de

Paul DELSALLE, Gilles DOCQUIER,
Alain MARCHANDISSE & Bertrand SCHNERB



BREPOLS

Collection

BURGUNDICA

Peu de périodes, de tranches d'histoire ont suscité et continuent à susciter auprès d'un large public autant d'intérêt voire d'engouement que le «siècle de Bourgogne». Il est vrai qu' à la charnière de ce que l'on dénomme aussi vaguement que commodément «bas Moyen Âge» et «Renaissance», les douze décennies qui séparent l'avènement de Philippe le Hardi en Flandre (1384) de la mort de Philippe le Beau (1506) forment un réceptacle d'idées et de pratiques contrastées. Et ce constat s'applique à toutes les facettes de la société. La collection *Burgundica* se donne pour objectif de présenter toutes ces facettes, de les reconstruire – nous n'oserions écrire, ce serait utopique, de les ressusciter – à travers un choix d'études de haut niveau scientifique mais dont tout «honnête homme» pourra faire son miel. Elle mettra mieux ainsi en lumière les jalons que le temps des ducs Valois de Bourgogne et de leurs successeurs immédiats, Maximilien et Philippe de Habsbourg, fournit à l'historien dans la découverte d'une Europe moderne alors en pleine croissance.

Avec le concours financier de la Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal (Lausanne)

Illustration de couverture : *Débat de l'honneur*, trad. JEAN MIÉLOT, BRUXELLES, KBR, ms. 9278-80, fol. 1r.

© 2017, Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise without the prior permission of the publisher.

D/2017/0095/96

ISBN 978-2-503-56483-8

c-ISBN 978-2-503-56556-9

DOI 10.1484/M.BURG-EB.5.108021

Printed in the EU on acid-free paper.

© BREPOLS PUBLISHERS

THIS DOCUMENT MAY BE PRINTED FOR PRIVATE USE ONLY.
IT MAY NOT BE DISTRIBUTED WITHOUT PERMISSION OF THE PUBLISHER.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	IX
LE CARNET D'ADRESSES D'ÉRASME OU L'ART D'UTILISER SES RÉSEAUX	
Franz BIERLAIRE	1
« LE PRINCE DES TRENTE DENIERS ». JEAN IV DE CHALON-ARLAY, PRINCE D'ORANGE, ENTRE FRANCE ET BOURGOGNE (1468-1482)	
Georges BISCHOFF	15
L'ORDRE DU JOUR POLITIQUE DES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES DES PAYS-BAS AUX XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES	
Wim BLOCKMANS	25
MAXIMILIEN D'AUTRICHE OU LE JEUNE CHARLES QUINT ? ENLUMINURE ET POLITIQUE DANS LE <i>LIVRE DE CHEUR</i> DE MALINES (1515)	
Éric BOUSMAR	43
LES OUVERTURES DE TIR POUR ARME À FEU DANS LES PAYS-BAS BOURGUIGNONS AUX XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES. NOTES SUR QUELQUES JALONS CHRONOLOGIQUES	
Philippe BRAGARD	53
LA SOCIÉTÉ FACE AUX CRISES DES XIV ^e -XV ^e SIÈCLES. ATTITUDES ET MESURES CONTRE LA PESTE EN PAYS BOURGUIGNONS	
Neithard BULST	75
LA NOBILTÀ ITALIANA ALLA FINE DEL MEDIOEVO. QUALCHE CONSIDERAZIONE	
Giorgio CHITTOLINI	83
LE REGISTRE AUX RELIEFS DE L'ABBAYE SAINT-WULMER DE BOULOGNE	
Isabelle CLAUZEL	91
UNE PRINCESSE EN DIPLOMATIE : L'ENTREVUE DE 1439 ENTRE ISABELLE DE PORTUGAL, DUCHESSE DE BOURGOGNE, ET SON ONCLE HENRY BEAUFORT, ÉVÊQUE DE WINCHESTER, DIT LE CARDINAL D'ANGLETERRE	
Philippe CONTAMINE	103
GRISES OU NOIRES ? LES SŒURS SOIGNANTES DES TIERS ORDRES FRANCISCAIN ET DOMINICAIN DANS LE NORD DE LA FRANCE DE LA FIN DU XIV ^e SIÈCLE AU CONCILE DE TRENTE	
Bernard DELMAIRE	113
« L'EMPEREUR, SA FEMME ET LE [GRAND] PRINCE... » À BESANÇON, AUTOMNE 1442	
Laurence DELOBETTE-DELSALLE	129

TABLE DES MATIÈRES

NOTE SUR LES COMTOIS, LES FRANCS-COMTOIS, LES BOURGUIGNONS, LES BOURGUIGNONS SALÉS ET AUTRES SÉQUANAIS (XV ^e -XVII ^e SIÈCLES) Paul DELSALLE.....	141
UNE PRÉVISION DE LA DESTRUCTION DE LIÈGE : LA PRÉDICATION DE CARÈME DU CARMÉ JEAN SORETH À LIÈGE EN 1451 Jean-Pierre DELVILLE.....	149
LES RELATIONS BURGUNDO-SAVOYARDES VUES DE LA SAVOIE À LA FIN DU MOYEN ÂGE. ESSAI DE SYNTHÈSE Bernard DEMOTZ.....	163
L'INITIATION DE RICHELIEU À BRUXELLES ET LIÈGE PAR JEAN PÉRICARD (1616) Bruno DEMOULIN.....	173
CHARLES LE HARDI DEVANT NANCY (1476/77) : FOLIE SUICIDAIRE, STRATÉGIE MILITAIRE OU CRISE DE L'ÉTAT BOURGUIGNON ? Michael DEPRETER.....	177
<i>NE S'ESBAHIR DE RIENS</i> : OLIVIER DE LA MARCHE ET LES VERTUS DE L'ÉQUANIMITÉ Jean DEVAUX.....	187
CONVOI EXCEPTIONNEL OU TOURNÉE DE GALA : NÉGOCIATIONS, RETOUR ET ACCUEIL DE MARGUERITE D'AUTRICHE, ÉPOUSE RÉPUDIÉE, DANS LES PAYS-BAS (1493) Gilles DOCQUIER.....	195
JE DIS À CHEUS OÙ FU REBELLION. CHANSONS POLITIQUES EN MOYEN NÉERLANDAIS AUTOUR DE 1500 Jan DUMOLYN, Jelle HAEMERS.....	207
<i>LE PREMIER VOYAGE DE CHARLES QUINT EN ESPAGNE</i> DE LAURENT VITAL, CHRONIQUEUR DE CHARLES QUINT Jonathan DUMONT.....	221
<i>LE BEAU DES BEAULS</i> . TURISMO FLAMENCO EN ESPAÑA EN LA ÉPOCA DE FELIPE EL HERMOSO Raymond FAGEL.....	229
ASPECTS DU CLIMAT EN FRANCHE-COMTÉ AU MOYEN ÂGE Pierre GRESSER.....	237
LE MODÈLE BOURGUIGNON DE GARDE ROYALE DANS L'EUROPE DES XV ^e ET XVI ^e SIÈCLES : SUCCÈS ET DÉVELOPPEMENT José Eloy HORTAL MUÑOZ.....	253

L'ENJEU MULHOUSIEN POUR CHARLES LE TÊMÉRAIRE (1469-1477) Odile KAMMERER	263
NUÑO DE GUMIEL, TESORERO CASTELLANO DE FELIPE EL HERMOSO (INGRESOS Y GASTOS EN 1506) Miguel Ángel LADERO QUESADA.....	275
LE TESTAMENT DE JEAN III DE LUXEMBOURG ET DE JEANNE DE BÉTHUNE (17 AVRIL 1430) Alain MARCHANDISSE, Bertrand SCHNERB	291
ÉCRIRE LA DÉFAITE MILITAIRE EN PAYS BOURGUIGNON. POUR UNE RÉÉVALUATION DU DISCOURS SUR LA GUERRE Christophe MASSON.....	311
LA « MAISON DE BOURGOGNE ». ORIGINES, USAGES ET DESTINÉES D'UN CONCEPT Jean-Marie MOEGLIN.....	319
LE BÂTARD VAUTHIER ET SES FEUX PUANTS (1403). À PROPOS D'UN PARTISAN NEUCHÂTELOIS DES DUCS DE BOURGOGNE Jean-Daniel MOREROD, Grégoire OGUEY.....	333
DER <i>TEUERDANK</i> UND DIE NIEDERLANDE Heinz NOFLATSCHER	347
CLAUDE DE LA PALUD, UN SEIGNEUR FRANC-COMTOIS ENTRE BOURGOGNE, FRANCE, EMPIRE, SAVOIE ET ITALIE (v. 1460-1517) Jacques PAVIOT	361
L'HYPOTHÈSE D'UNE TRANSTEXTUALITÉ ENTRE LES LETTRES DE RÉMISSION DES DUCS DE BOURGOGNE ET LA LITTÉRATURE DE FICTION DU XV ^e SIÈCLE Walter PREVENIER	373
BRUGES ENTRE DEUX MONDALISATIONS : 1250-1550 Pierre RACINE.....	381
LA MORT DE PIERRE LE CRUEL DANS LES MANUSCRITS ENLUMINÉS DES <i>CHRONIQUES</i> DE FROISSART Christiane RAYNAUD	393
DE ZAAK DRAECK : ANTWERPEN TEGENOVER ZIERIKZEE. EEN INTERSTEDELIJK CONFLICT TIJDENS DE VLAAMSE OPSTAND Louis SICKING.....	405

TABLE DES MATIÈRES

VAN TRESORIE NAAR ARCHIEF. DE INVENTARIS VAN DE OORKONDEN VAN HENEGOUWEN UIT 1409 Robert STEIN	417
UNE APPROCHE DE LA DÉVOTION PRIVÉE DES DIJONNAIS VERS 1400 Vincent TABBAGH	435
LE PRINCE, LA VILLE, L'ÉGLISE. QUELQUES ASPECTS SOUS LES DUCS VALOIS À POLIGNY (JURA) Jacky THEUROT	443
DE DION-LE-VAL À ENGHEN POUR FINIR EN CAISSE ? OU L'HISTOIRE DE VITRAUX DU XVI ^e SIÈCLE PRESQUE OUBLIÉS Yvette VANDEN BEMDEN	459
UN FANTASME HISTORIOGRAPHIQUE ? LA PUBLICATION DES SOURCES SERVANT À L'HISTOIRE DES ASSEMBLÉES D'ÉTATS DES PAYS-BAS Marie VAN ECKENRODE	479
LES BOURGUIGNONS ET LE DROIT DE PATRONAGE : LUTTE INEXTRICABLE ENTRE LE PAPE ET LE GALLICANISME ? Paul VAN PETEGHEM	491
TROUBLES LIÉGEOIS. RÉMINISCENCES DE LA BATAILLE D'OTHÉE (23 SEPTEMBRE 1408) DANS LES SOURCES NARRATIVES EN MOYEN-NÉERLANDAIS DU XV ^e SIÈCLE Jeanne VERBIJ-SCHILLINGS	501
CHARLES LE HARDI A-T-IL INVENTÉ LA RÉVOLUTION MILITAIRE ? LES RÉFORMES DES ARMÉES BOURGUIGNONNES DE 1467 À 1477 Quentin VERREYCKEN	515
QUE FAIT SAINT BERNARD CHEZ SAINT SERVAIS ? LA RIVALITÉ FRANCO-BOURGUIGNONNE DANS LE MANUEL D'HISTOIRE DU JEUNE PHILIPPE LE BEAU Hanno WIJSMAN	523
PHILIPPE LE BON ET L'ÉCONOMIE DES PAYS-BAS. L'APPORT DES ORDONNANCES Jean-Marie YANTE.....	537
TABULA GRATULATORIA	551
ILLUSTRATIONS COULEURS	555



PRÉFACE

Les éditeurs du volume

Le lecteur tient entre les mains le dernier élément d'un « triptyque » mis en chantier, voici quelques années maintenant, pour célébrer notre ami Jean-Marie Cauchies. Il fait suite aux volumes remis au cours de la cérémonie qui s'est tenue à Bruxelles, au sein de l'Université Saint-Louis qui a tant compté dans sa vie d'enseignant et de chercheur, le 29 novembre 2016, jour anniversaire du jubilaire. L'un, publié par l'association Hannonia, Centre d'information et de contact des cercles d'histoire, d'archéologie et de folklore du Hainaut, contient 28 contributions axées sur de passionnants épisodes de l'histoire de cette principauté, puis province, qui est celle des racines de Jean-Marie¹. L'autre, paru sous le sceau des Presses de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, consiste en un beau recueil de mélanges d'histoire du droit et des institutions, balayant un spectre chronologique large, du IX^e au XXI^e siècle, une matière qui continue d'être à la croisée des questionnements de son abondante production scientifique². Restait à faire paraître l'ouvrage consacré au contexte historique dans lequel Cléo allait trouver l'un de ses disciples les plus productifs et talentueux : les XIV^e-XVI^e siècles, l'époque des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois et de leurs successeurs Habsbourg. C'est désormais chose faite.

Membre correspondant (2002), puis titulaire (2004) de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'Histoire de Belgique (1996), Docteur *honoris causa* des Universités de Lyon-III Jean Moulin (2001) et de Haute-Alsace à Mulhouse (2007), Professeur aux universités Saint-Louis de Bruxelles et catholique de Louvain, Secrétaire général du Centre européen d'Études bourguignonnes, Jean-Marie Cauchies a connu un parcours académique et une carrière universitaire prestigieuse et exemplaires.

Il n'y a pas lieu, dans les pages qui suivent, de retracer en détail la biographie et les nombreuses facettes de l'impressionnant *curriculum vitae* de Jean-Marie. D'autres l'ont fait avec brio – et une bonne dose de détails truculents – dans une introduction qui en livre les faits marquants³. Qu'il nous soit cependant permis de pointer ici les principaux linéaments de l'homme de terrain, non celui du pèlerin avide de chausser ses godillots pour avaler les kilomètres, ni celui du meilleur spécialiste en liaisons fer-

1 *Hainaut. La terre et les hommes. Mélanges offerts à Jean-Marie Cauchies par Hannonia à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, dir. C. DEPAUW, P. DESMETTE, L. HONNORÉ, M. MAILLARD-LUYPAERT, Mons, 2016.

2 *Légiférer, gouverner et juger. Mélanges d'histoire du droit et des institutions (IX^e-XXI^e siècle) offerts à Jean-Marie Cauchies à l'occasion de ses 65 ans*, dir. É. BOUSMAR, P. DESMETTE, N. SIMON, Bruxelles, 2016.

3 *Ibid.*, p. 23-52. Cette introduction est suivie (p. 53-95) d'une liste exhaustive des publications de Jean-Marie Cauchies, jusqu'en 2016, hors comptes rendus et recensions cependant. On se référera également aux témoignages qu'il a personnellement livrés, notamment l'entretien réalisé pour l'Académie royale de Belgique en 2008 (sous forme de capsules vidéos accessibles sur le lien <https://lacademie.tv/conferences/rencontre-avec-jean-marie-cauchies>), l'exercice d'« ego-histoire », intitulé « Le duc, la loi, les libertés : itinéraires d'un 'passeur' », mené lors de la 24^e journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de Langue française qui s'est tenue à l'Université de Liège, le 23 mai 2011, ou encore l'interview accordée à Nicolas Simon et Quentin Verreycken le 23 avril 2015 – qu'ils ont eu l'amitié de nous fournir dans son intégralité.

roviaires du continent européen, mais bien celui du praticien des institutions bourguignonnes qu'il connaît et maîtrise mieux que personne.

Ce cheminement remonte aux premières années, celles d'une enfance heureuse dans un cocon familial où, grâce à une mère institutrice, le jeune Jean-Marie – né le 29 novembre 1951 – se montre avide de lectures et assidu aux études, et, grâce à un père chef de gare à Quaregnon, il a le loisir de découvrir nombre de sites et de monuments à travers le territoire belge. L'attrait pour le passé se précise déjà à cet instant. Survient un petit événement d'apparence anecdotique, mais qui est révélateur au vu de son futur parcours dans les coulisses de la cour bourguignonne : usant ses culottes sur les bancs de l'école communale, il reçoit un petit album orné de chromos consacré aux « Visages de notre passé », en l'occurrence à la figure de Philippe le Bon⁴. Avec ses reproductions en couleurs de miniatures et de tableaux d'époque, ce cadeau agit sur son esprit curieux comme un « déclic vers l'époque bourguignonne » et, aujourd'hui encore, celui-ci est conservé religieusement par son propriétaire. Sans aucun doute aussi, les ouvrages de vulgarisation historique l'attirent-ils très tôt, à l'image de la collection *Nos Gloires*, entrée dans la bibliothèque familiale peu après et qui lui servira à fixer dans sa mémoire le portrait des « grands hommes » et les « hauts faits » d'une histoire de Belgique... qu'il enseignera plus tard⁵. Viennent ensuite les volumes illustrés de la monumentale *Histoire de Belgique* d'Henri Pirenne achetés, avec le consentement parental, à l'un de ses professeurs pendant ses années d'enseignement secondaire. Cette synthèse capte l'attention de l'adolescent ; il y a fort à parier que les chapitres consacrés aux ducs de Bourgogne ont contribué à nourrir son imaginaire et à susciter un engouement précoce de plus en plus prononcé.

C'est tout naturellement qu'il « officialise » ce choix par une candidature en Histoire aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (1968-1970) – où il découvre la monographie de John Bartier sur les *Légistes et gens de finances au XV^e siècle* qui lui fait connaître « des hommes au travail », donnant vie et corps aux institutions⁶ –, puis une licence à l'Université catholique de Louvain (1970-1972). Et c'est dans cette même logique qu'il fait honneur au Grand Duc d'Occident en consacrant son mémoire à l'œuvre législative de ce prince pour le comté de Hainaut, sur une idée soufflée par Maurice-Aurélien Arnould⁷. Ces études, menées brillamment par cet étudiant âgé de 21 ans, lui ouvrent les portes du doctorat, sous la houlette du Professeur Philippe Godding. Bénéficiant de mandats de stagiaire (1972-1973) et d'aspirant (1973-1978) du Fonds national de la Recherche scientifique, il poursuit ses travaux en étendant toutefois sa période chronologique jusqu'aux premières années du XVI^e siècle. En ce sens, la lecture des monographies – devenues des classiques – consacrées aux ducs Valois par Richard Vaughan et à l'archiduc (puis empereur) Maximilien d'Autriche par Hermann Wiesflecker a pétri ses réflexions et son approche sur la période. Entré dans le cénacle des colloques professionnels, Jean-Marie y rencontre des historiens, doctorants comme lui ou chercheurs confirmés, dont les écrits l'inspirent et le stimulent : Pierre

4 *Philippe le Bon, Grand Duc d'Occident*, [Bruxelles], [195...].

5 Il reconnaît volontiers s'être « nourri » de ces illustrations qui lui « revenaient régulièrement à la mémoire ». Cf. J.-M. CAUCHIES, Conclusions. Enseigner l'histoire de Belgique : narration et consensus, dans *À l'aune de Nos Gloires : édifier, narrer et embellir par l'image. Actes du colloque tenu au Musée royal de Mariemont les 9 et 10 novembre 2012*, éd. B. FEDERINOV, G. DOCQUIER, J.-M. CAUCHIES, Morlanwelz-Bruxelles, 2015, p. 236.

6 J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 2 vol., Bruxelles, 1955-1957.

7 J.-M. CAUCHIES, *Les ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut (1427-1467)*, Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1972.

Cockshaw, Philippe Cullus, Robert Wellens, Jan Van Rompaey, Wim Blockmans, Walter Prevenier pour n'en citer que quelques-uns. Certains points spécifiques, tels la législation monétaire, le rôle du Grand Conseil de Malines, les écorcheurs, les messagers et les messageries ou la désertion dans les armées bourguignonnes, sont déjà exploités sous forme d'articles qui n'ont rien perdu de leur pertinence. Parallèlement, Jean-Marie Cauchies dresse, dès 1975, une liste chronologique – qualifiée de provisoire, mais qui connaîtra peu de remaniements – des ordonnances de Philippe le Bon pour le Hainaut⁸. Soutenue en mai 1978, sa thèse, une considérable synthèse forte de trois volumes, est remarquée par les spécialistes, unanimement saluée pour ses grandes qualités. Mariant avec bonheur les trois axes majeurs des travaux qu'il continue de mener (droit, Hainaut et époque bourguignonne), l'œuvre se voit décerner le Prix Vicomte Charles Terlinden pour la période 1977-1980 et est publiée, quasi intégralement, quatre ans plus tard⁹.

C'est également à cette période que Jean-Marie Cauchies découvre les activités du Centre européen d'Études burgondo-médianes. Fondée en 1958-1959, cette association, vouée à l'étude des Bourgognes, principalement – mais non exclusivement – durant l'époque des ducs Valois, organise des rencontres annuelles autour d'un thème plus ou moins défini. C'est par le biais de Pierre Cockshaw, déjà cité, qu'il est invité à en rejoindre les rangs. Au cours des Rencontres de 1974 qui se déroulent à Bruxelles et à Malines, Jean-Marie Cauchies prend pied dans cette société, alors en pleine dérive : réputation de « club mondain », communications de qualité variable, baisse significative des effectifs, difficultés financières... Malgré cette situation peu encourageante, il y fait la connaissance d'autres universitaires issus de pays voisins et prend la mesure d'un réseau scientifique à (re)fédérer. Le Comité l'agrée comme membre associé¹⁰, ignorant que le rôle de cette nouvelle recrue allait permettre ni plus ni moins que le sauvetage du Centre. Lors des Rencontres de Dijon, les 19-20 septembre 1980, le secrétaire général, le baron Drion du Chapis, annonce sa démission pour raisons de santé. Celle-ci coïncide avec la première prise de parole de Jean-Marie Cauchies à la tribune du Centre sur des aspects « techniques » qu'il maîtrise déjà parfaitement et qui fait forte impression¹¹.

Son heure arrive bientôt. Cheville ouvrière des Rencontres de Mons (1982), devenu entre-temps membre effectif, Jean-Marie Cauchies est approché pour intégrer – sur les recommandations de l'historien de la littérature Roger Henrard – le Comité exécutif et, *in fine*, reprendre en main le secrétariat général. Attiré par cette perspective, il pose cependant plusieurs conditions ; le Comité lui donne carte blanche. Les mesures entreprises visent à refaçonner en profondeur les visées et les moyens de l'institution qui, pour la circonstance, adopte un nouveau nom : le Centre européen d'Études bourguignonnes, qui se dote, dès 1984, de nouveaux statuts. En prônant la tenue de rencontres aux objectifs exclusivement scientifiques, clairement circonscrites aux XIV^e-XVI^e siècles, la publication rigoureuse et régulière des actes de ces rencontres, l'accroissement du nombre de membres, dû en bonne part à une réduction du montant de la cotisation

8 ID., Liste chronologique provisoire des ordonnances de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour le comté de Hainaut (1425-1467), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 26, 1975, p. 35-146.

9 ID., *La législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506). Contribution à l'étude des rapports entre gouvernants et gouvernés dans les Pays-Bas à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1982.

10 Son agrégation est approuvée par l'Assemblée générale des membres le 25 septembre 1975, et c'est en cette qualité qu'il figure dans la liste publiée dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1976, p. 8.

11 ID., L'essor d'une législation générale pour les Pays-Bas bourguignons dans le dernier quart du xv^e siècle : aperçu et suggestions, dans *Publication du Centre européen d'Études burgondo-médianes*, t. 17, 1981, p. 59-70.

(désormais obligatoire pour chaque membre) et à la campagne promotionnelle qu'il entreprend personnellement, et le maintien, tant que faire se peut, d'une bonne santé financière pour ce dernier, et en en étant le garant, il est indiscutable que Jean-Marie Cauchies a jeté les bases d'une association qui, sans elles, et sans lui, à coup sûr, n'existerait plus de nos jours. En assumant au quotidien les multiples tâches qu'induit une telle fonction pendant plus de trente ans, il est resté incontestablement la figure emblématique – pour ne pas dire l'âme – d'un Centre auquel il consacre tout à la fois son temps, son énergie et son cœur. Parallèlement, Jean-Marie se propose de remettre sur pied l'ancienne Chaire d'études bourguignonnes de l'Université de Louvain, tombée en désuétude. Il établit le Centre belge d'études bourguignonnes (1400-1600), une structure commune aux Facultés Saint-Louis et à l'UCL, dont l'objet est la mise en lumière, par le biais de leçons publiques, des nombreuses facettes de la « civilisation » bourguignonne. Ici aussi, il en assumera le secrétariat de 1984 à 2012.

Au tournant des années 1970-1980, sa charge d'enseignant s'accroît rapidement, mais Jean-Marie poursuit ses activités scientifiques avec rigueur, tant sur le plan du droit et des institutions bourguignonnes que sur celui de recherches régulièrement fournies pour différentes revues d'histoire du Hainaut où il est fort demandé. Sur le premier plan, il complète, notamment, sa liste des ordonnances pour le comté hainuyer jusqu'à la mort de Philippe le Beau¹² ; sur le second, il multiplie les études ciblées dans des matières qui lui sont chères, où trouvent place les « gouvernants » et les « gouvernés », et qui lui vaudront, plus tard, de rédiger plusieurs notices – dont celle consacrée au *Hennegau* – pour le *Lexikon des Mittelalters*¹³. Le prisme de la législation reste la focale de Jean-Marie, non dans un cadre étroit, mais de plus en plus élargit, dans le temps et dans l'espace, au questionnement de son rôle dans la genèse de l'État moderne¹⁴.

Le profil des hommes qu'il rencontre au fil de ses recherches l'intéresse tout particulièrement : les agents du prince à l'échelle locale ou régionale, les grands fonctionnaires bourguignons, les membres de la haute noblesse, les chevaliers de la Toison d'or sur lesquels il établit diverses notices¹⁵. La figure princière retient aussi son attention. C'est d'abord au tour du duc Charles de Bourgogne – auquel il préfère l'épithète de « Hardi » et récusé l'appellation de « Téméraire », un surnom condamnant toute l'action politique du duc –, mis en balance avec son grand rival Louis XI¹⁶. Si de nombreux auteurs se sont penchés sur ce « combat des chefs », Jean-Marie Cauchies leur consacre des pages d'un style clair et direct, nuançant une vision trop souvent manichéenne – selon le point de vue où l'on se place –, dressant un portrait psycho-

12 ID., Liste chronologique des ordonnances de Charles le Hardi, Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau pour le comté de Hainaut (1467-1506), dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 21, 1986, p. 1-125.

13 ID., Art. Hennegau, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 4, Munich-Zurich, 1989, col. 2131-2133.

14 À titre d'exemple : ID., Pouvoir législatif et genèse de l'État dans les principautés des Pays-Bas (XII^e-XV^e s.), dans *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, dir. A. GOURON, A. RIGAUDIÈRE, Montpellier, 1988, p. 58-74 ; ID., La législation dans les Pays-Bas bourguignons : état de la question et perspectives de recherches, dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, t. 61, 1993, p. 375-386 ; ID., H. DE SCHEPPER, *Justice, grâce et législation. Genèse de l'État et moyens juridiques dans les Pays-Bas, 1200-1600*, Bruxelles, 1994.

15 Outre le *Lexikon des Mittelalters* déjà cité, ajoutons les notices réalisées dans divers volumes de la *Nouvelle Biographie nationale* (depuis 1994) ou dans l'ouvrage *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle. Notices bio-bibliographiques*, dir. R. DE SMEDT, Francfort-sur-le-Main, 1994, 2^e éd. revue et augm., 2000.

16 J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996.

logique des deux personnages dont les enjeux, les ambitions et les limites sont mis en lumière à l'aune d'une Europe qui n'attendait pas passivement l'issue de cet affrontement. Parallèlement, Jean-Marie s'intéresse de plus en plus à Philippe le Beau, que les figures écrasantes du père (Maximilien d'Autriche) et du fils (Charles Quint) ont trop souvent relégué parmi les « seconds couteaux » de l'historiographie bourguignonne. De patients dépouillements dans plusieurs dépôts d'archives, des séjours en Castille et en Autriche, un cheminement vers Saint-Jacques-de-Compostelle, où il retrouve les traces ibériques de son héros en 1997, sont autant de stimulants pour la réflexion du chercheur. Ses contributions tendent à remettre à sa juste place ce « chaînon manquant », lien parfait entre ducs Valois et Habsbourg. L'entourage princier est passé au crible, les agents des « coulisses » sont détectés, les manifestations du pouvoir sont analysées, les actions politiques personnelles sur l'échiquier « national » et européen sont mesurées. La synthèse, première biographie en français sur ce « dernier duc de Bourgogne », voit le jour en 2003¹⁷.

L'historien sait qu'il n'est pas d'histoire sans sources et que l'un des principaux moyens pour la renouveler est d'en explorer et d'en éditer de nouvelles. Jean-Marie n'aura pas manqué de faire siens ces truismes en publiant plusieurs volumes de sources diplomatiques. En 2001, sortait de presse, sous l'égide de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, le recueil des ordonnances du duc de Bourgogne Jean sans Peur¹⁸. Quelques années plus tard, en 2010, ce furent celles de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut, aboutissement logique du corpus qui avait alimenté sa thèse de doctorat¹⁹. En 2013, le volume hainuyer sera complété, pour le même principat, par celui des ordonnances générales²⁰. Mais il y a plus. Jean-Marie a actuellement en chantier, d'une part, l'édition des ordonnances du Namurois durant le règne de Philippe le Bon, pour un volume où l'on trouvera également celles relatives au Luxembourg, confiées aux bons soins de Jean-Marie Yante. D'autre part, l'édition, là encore en collaboration – cette fois avec Valérie Bessey – des ordonnances de l'hôtel du duc Philippe le Beau, prévu dans la collection des *Instrumenta*, chez Thorbecke, est également en bonne voie. Enfin, les qualités d'éditeur de notre jubilaire ne se sont pas uniquement exprimées à propos de textes édictaux ; on lui sait également gré d'avoir pu mettre au point – et ce ne fut pas chose aisée – le carnet de notes (ou plutôt comme l'éditeur le dénomme lui-même le grimoire) d'un chroniqueur et indiciaire – et non incendiaire comme un de ses estimés confrères académiciens avait cru le comprendre –, Jean Lemaire de Belges en l'espèce, pour une période s'étendant d'août 1507 à février 1509, publié dans la *Collection des anciens auteurs belges*, à l'Académie royale de Belgique. Ce travail faisait suite à l'édition de la *Chronique annale* de Lemaire réalisée par Anne Schoysman pour laquelle notre ami avait dressé l'index des noms propres et rédigé les notes historiques en 2001²¹.

Poussant plus avant son rôle d'animateur des études bourguignonnes en Belgique, Jean-Marie prend la direction d'une nouvelle collection auprès de la maison d'édition Brepols dès 1998. Histoire, politique, finance, histoire de l'art, littérature... sont au-

17 ID., *Philippe le Beau, le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, 2003.

18 *Ordonnances de Jean sans Peur (1405-1419)*, éd. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2001.

19 *Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Bourgogne (1425-1467)*, éd. ID., coll. G. DOCQUIER, Bruxelles, 2010.

20 *Ordonnances générales de Philippe le Bon (1430-1467)*, éd. J.-M. CAUCHIES, coll. G. DOCQUIER, Bruxelles, 2013.

21 JEAN LEMAIRE DE BELGES, *Chronique de 1507. Édition critique*, éd. A. SCHOYSMAN, coll. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2001 ; ID., *Le carnet de notes d'un chroniqueur (août 1507-février 1509). Introduction, édition et commentaires*, éd. J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2008.

tant de thématiques évoquées dans la série *Burgundica* qui comptabilise à ce jour vingt-cinq volumes de grande qualité. Chez le même éditeur, il co-dirige également, avec Jacqueline Guisset, les actes des colloques internationaux en castellologie organisés par la Fondation Van der Burch, basée au château d'Écaussinnes-Lalaing, que Jean-Marie préside depuis 2002. Gageons qu'il poursuivra, comme il l'a toujours fait, à maintenir le cap. Sa bibliographie récente peut en témoigner. Jean-Marie continue d'apprendre et poursuit ses questionnements – ceux-ci apparaissent bien souvent dans le sous-titre de ses contributions –, mais, s'il ne tranche pas toujours le problème, il en fournit des éléments de réponse, des pistes de recherche à explorer.

Au cours d'une présentation sur son cheminement professionnel, réalisée voici quelques années, Jean-Marie se définissait comme « passeur ». Indubitablement, il en est un. Passeur d'idées et de concepts, mais également passeur entre périodes, entre réseaux, entre personnes. Mais, plus qu'un passeur, Jean-Marie est devenu au fil des ans, pour bon nombre d'entre nous qui le côtoyons, un guide sûr. Les champs qu'il a défrichés, semés et labourés sont aujourd'hui les récoltes dont sa science nous fait profiter, que ce soit sur le plan de la terminologie, de la diplomatique, de l'histoire du droit et des institutions ou encore de l'historiographie. Doté d'une mémoire performante – sans doute une transplantation moderne de ce *terrible cerveau* de l'empereur Maximilien dont parlait le chancelier Mercurino Arborio de Gattinara –, Jean-Marie allie sérieux, rigueur, esprit de synthèse et sens de la nuance dans tous les travaux qu'il a réalisés. Mais ce rapide portrait ne serait pas complet sans les qualités du cœur. Car Jean-Marie est également d'une grande loyauté en amitié et son dévouement est égal pour ses proches, ses collègues et ses étudiants. Pour ces derniers d'ailleurs, il a toujours veillé à mentionner le nom de *tous* ses étudiants en séminaire quand celui-ci débouchait sur une publication. Bien entendu, les éléments méritants – le professeur est exigeant pour les autres comme pour lui-même – sont encouragés, non favorisés, comme dans la parabole des talents qu'il affectionne : de bons résultats sont à faire fructifier.

Ardu à la tâche scientifique, Jean-Marie est également doté d'un humour qui fait mouche. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on ne s'ennuie jamais avec lui. Combien de colloques ne se remémore-t-il pas – tout en en faisant profiter son entourage – par le biais de traits d'esprit, de bons mots ou d'anecdotes cocasses dont il a parfois été la victime à ses dépens ! C'est aussi un « bon-vivant », gastronome à ses heures, mais ne dédaignant pas non plus une cuisine roborative goûteuse. Les soirées en sa compagnie se prolongent bien souvent, où histoire bourguignonne, géopolitique contemporaine, univers des Schtroumpfs – qui partagent parfois ses aventures –, amour de la musique – on y retrouve sans rivalité le chant *Réveillez-vous Picards !*, des airs de Rossini et de Mahler, *West Side Story* de Leonard Bernstein et les tubes de Marc Aryan qu'il entonne dès que l'opportunité se présente – et cancons académiques font bon ménage. Ce sont des moments chaleureux et privilégiés, car Jean-Marie est de ces hommes qui estiment que les meilleures amitiés se nouent autour d'une bonne table.

Assurément, Jean-Marie Cauchies est un jeune retraité heureux. Et c'est avec confiance que nous espérons pouvoir encore longtemps profiter de ces échanges où nous aurons encore maintes occasions de parler avec et devant lui d'une bibliographie qui continue de s'enrichir considérablement, de toutes ces circonstances où il nous sera donné de réfléchir ou de festoyer avec le maître, le collègue, l'ami. Voire de nouveaux mélanges, faisant suite aux 45 contributions du présent volume qui, nous l'espérons, lui feront honneur *pour la singulière affection qu'avons a luy*.

L'HYPOTHÈSE D'UNE TRANSTEXTUALITÉ ENTRE LES LETTRES DE RÉMISSION DES DUCS DE BOURGOGNE ET LA LITTÉRATURE DE FICTION DU XV^e SIÈCLE

Walter PREVENIER

Professeur émérite de l'Université de Gand

Les 2 339 lettres de rémission accordées par les ducs de Bourgogne entre 1386 et 1500, et les cent histoires de fiction de la collection des *Cent Nouvelles Nouvelles*, commandée par les mêmes ducs, sont deux miroirs de la société du XV^e siècle dans les Pays-Bas bourguignons. Elles s'opposent par leur fonction et leur finalité : décisions judiciaires et politiques d'une part, plaisir littéraire innocent d'autre part. Mais elles ont aussi beaucoup en commun, comme le montrent les deux citations qui suivent, l'une venant d'une lettre de pardon, l'autre d'une des *Cent Nouvelles Nouvelles*.

Le pardon fut accordé, en mars 1481, à Jan van Gistel, un artisan et marchand de cuir à Malines.

Le III^e jour de mars, après que le suppliant avoit assez esté adverti par aucuns ses amis du vice et deshonnesteté dont usoit sa femme avec autres personnes, et aussi que de plus en plus il trouvoit ses biens discipez et amenriz par le fait de sa femme, le suppliant qui souventesfois avoit acoustumé aller hors de notredite ville pour ses affaires, et afin de mieulx estre adverty de la vie de sa femme, dist a sa femme qu'il lui convenoit aller hors ville, et qu'il estoit tant de non sy tost retourner. Et après qu'il avoit dit adieu a sa femme se rendit secretement en une sienne maison a mettre tourbes, ou il fut environ dix ou unze heures en la nuyt. A laquelle heur il apprent ung nommé Hannen Bauwens de Malines, vint a la maison du suppliant. Et lui estant a l'uy de devant ouvrit ledit buys d'une clef qu'il portoit et regarda entour lui se nul ne le vooit. Quoy voyant le suppliant se leva et ala incontinent a la maison d'un sien ami lui priant qu'il alast prestement querir aucuns des amis de sa femme pour leur dire et monstrier les faultes et deshonneurs qu'elle lui faisoit. Et neantmoins pendant ce temps le suppliant, qui fort estoit esmeu, print une eschelles, et après lui estant venu ou gardin derriere sa maison mist l'eschelle a l'encontre d'une fenestre qui est prez du lit ou il avoit acoustumé de couchier avec sa femme, et de fait monsta en icelle, ou il voit et oyt Hannen, qui se devestit pour aller coucher avec sa femme. Et ce veu et oy descendy sans faire autre semblant et ala au dit buys de sa maison, ou il ne povoit entrer a cause que le dit Hannen l'avoit fermé par dedans, par quoy il retourna a l'uy de derriere en son gardin ou ledit Hannen, pour ce qu'il avoit oy, estoit venu atout une longue robe, sans pourpoint, chemises ne autres habillemens avoir vestuz. Et quant il vit et rencontra le suppliant crya « Elaz, je suis homme mort ». Et ce oyant le suppliant, meu de chaude cole et tempté de l'enemi tira ung long coutel qu'il portoit, duquel il frappa ledit Hannen ung cop sur la teste, et avec ce le navra en divers lieux de son corps, par facon que brief après il termina vie par mort¹.

1 LILLE, Archives départementales du Nord (= ADN), B 1703, fol. 1r-v.

Le second texte vient de la nouvelle 73, dans la collection des *Cent Nouvelles Nouvelles*².

En la bonne et douce conté de Saint Pol avoit ung bon simple laboureur marié avec une femme belle, de laquelle le curé du dit village estoit tant amoureux que l'on ne pourroit plus. [...] Notre curé par gracieux et subtilz moyens [...] tant bien se conduisit avec le bon homme [...]. Brefriens n'estoit bien fait a l'ostel du bon homme si le curé n'estoit present. Mais quand les voisins de ce simple laboureur, voyant par adventure ce qu'il ne pouvoit veoir, obstant la credence et feableté qui luy avoient bandé les yeulx, lui dirent qu'il ne luy estoit honeste d'avoir ainsi journellement le repaire du curé, et que ce ne se pouvoit ainsi continuer sans le grand deshonneur de sa femme. Quand le bon homme se sentit ainsi aigrement reprins de ses voisins, [...] force luy fut de dire au curé qu'il se deportast de hanter en sa maison [...]. La defense despleut au curé plus que ne vous saroit dire ; [...] pourtant ne furent les amourettes rompues, car elles estoient si profond enracinées es cueurs des ambe deux parties [...]. Il print regle et costume de la venir visiter a toutes les foiz qu'il sentoit le mary estre absent ; mais assez lourdement s'i conduisit, car il ne sceut faire sa visitacion sans le sceu des voisins qui avoient esté cause que la defense avoit esté faicte [...]. Le bon homme fut de rechef adverty par eulx, qui luy dirent que le curé avoit prins accoustumance d'aller estaindre le feu en son hostel comme paravant la defense. Nostre simple mary, oyant ces nouvelles, fut bien esbahy et encore plus courroucé [...]. Il dist a sa femme, sans monstrier aultre semblant que tel qu'il avoit accoustumé qu'il vouloit aller [...] mener à Saint Omer une charrettée de blé, et que pour mieulx besoigner il y vouloit [lui] mesmes aller. [...] Il fist charger son chariot de blé à mynuyt, et a celle mesme heure voulut partir. Et quand tout fut prest, print congé a sa femme, et wida avecques son chariot. Et si tost qu'il fut hors de sa porte, elle la ferma et tous les buys de sa maison. Or vous devez entendre que nostre marchand de blé [= le laboureur] fist son Saint Omer de l'ostel d'un de ses amys qui demouroit au bout de la ville, et mist son chariot en la cour du dit amy, qui savoit toute la traynée, et lequel il envoya pour faire le guet et escouter a l'entour de sa maison pour veoir si quelque larron y viendrait. Ce bon voisin [...] se tappit au coing d'une forte haye espess, duquel lieu luy apparoient toutes les entrees de la maison audit marchand [...]. Guerres n'eut escouté que veezcy maistre curé qui [...] doucement hurte a l'buys de la court, lequel fut tantost oy de celle qui n'avoit pas talent de dormir en celle attente ; c'estoit sa dame, laquelle sortit habilement en chemise, et vint mettre ens son confesseur, et puis ferme l'buys, le menant au lieu ou son mary deust avoir esté. Or revenons a nostre guet, qui [...] se leva de son guet, [...] et declara tout au bon mary. [...] Le marchand de blé faindit retourner de son voyaige avecques [son] chariot de blé, pour certaines adventures qu'il doubtoit luy advenir ou estre advenues. Si vint hurter a sa porte et bucher sa femme, qui se trouva bien esbahie quand elle oyt sa voix. Et tant ne le fut qu'elle ne print bien le loisir de mucer son amoureux le curé en un casier qui estoit en la chambre, [...] ung garde mangier en la facon d'une buche.

L'histoire se termine d'une façon assez rocambolesque, avec le déplacement du *casier* chez un voisin, où le prêtre, qui y était toujours caché, finit par crier au secours. Le voisin et le mari ouvrirent le garde-manger, d'où sortit le pauvre curé. *Le bon mari ne se peut tenir de rire, [...] et vint a sa femme monstrier comment il n'avoit eu trop grand tort d'estre suspicieux de sa faulse desloyauté.*

Les deux histoires présentent une intrigue similaire, un sens identique de la psychologie des personnages, un même intérêt pour les détails concrets de la vie ordinaire, pour l'« effet de réel » à la Roland Barthes³. Elles se ressemblent comme des jumelles :

2 *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. P. CHAMPION, Paris, 1928, p. 205-208.

3 R. BARTHES, L'effet de réel, dans *Communications*, t. 11, 1968, p. 84-89.

un mari soupçonneux de l'impudicité de son épouse, l'aide des voisins, le voyage feint du mari, les avertissements des voisins quant au risque de déshonneur. Différence cruciale : dans la rémission, l'amant est tué, dans la nouvelle, il ne l'est pas. Dans les rémissions, l'assassinat est de rigueur, car un pardon présuppose un crime. Les histoires de fiction préfèrent une fin heureuse.

La typologie des *Cent Nouvelles Nouvelles* et des rémissions est souvent identique : la comédie éternelle de l'adultère et du sexe, les maris trompés, les filles faciles à séduire, les épouses lubriques, et les mêmes préjudices. Un thème chéri est celui des clercs abusifs. Dans un pardon de 1450, le clerc Guillaume Doille est assassiné en Bourgogne par trois hommes qui ne supportent plus ses viols flagrants⁴. Une nuit,

messire Guillaume Doille, prestre, sachant que Jehan Maillet estois dehors de ville, entra cellement en la maison dudit Jehan Maillet, et s'en ala au lit ou estoit couchee Claude, femme dudit Jehan Maillet, laquelle Claude dormoit lors, et cuidoit faindre messire Guillaume Doille adonques estre Jehan Maillet, mary de ladite Claude, et s'aproucha d'elle, la cuidant cognoistre charnellement. Laquelle Claude suresit, aperceut que ce n'estoit point son dit mary, ains estoit mesire Guillaume Doille. Et pour ce incontinent, bien effrayee, courroucee et espautee, se leva de son lit, non voulans consentir a la mauuaise voulenté dudit feu messire Guillaume Doille. Et a celle heure qu'estoit bien tart s'en ala fuyant aval la ville, ruant, gemissant tant que plus pouvoit⁵.

On pourrait croire qu'on lit ici l'une des *Cent Nouvelles*. Le thème de l'appétit sexuel des clercs et la terminologie utilisée ressemblent à ceux de la nouvelle 73, évoquée plus haut, mais aussi à beaucoup d'autres⁶.

Les espaces aussi sont proches. Les tavernes de Saint-Omer sont des lieux archétypaux dans les lettres de pardon, mais aussi le théâtre d'un meurtre dans le *Cabaret au Paradis* en 1476 ou dans l'auberge *Au pied de bœuf* en 1478⁷. Mais les tavernes audomaroises ne sont pas moins présentes dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* : la nouvelle 66 évoque un tavernier dans cette même ville, et, dans la nouvelle 71, un écuyer, accueilli chaleureusement par l'hôtesse d'une auberge à Saint-Omer, tombe éperdument amoureux de la belle, mais est découvert en pleine action par le mari de son aimée⁸.

Le phénomène de l'adultère est classique dans les *Cent Nouvelles*, mais ne l'est pas moins dans la vie réelle évoquée dans les pardons bourguignons⁹. En mai 1490, Pol Pavet, qui avait appris le comportement adultère de sa femme, se promenait autour de sa maison, *et fist ung trou dedens icelle paroit, par lequel il veit ledit Jehan van de Niepe [l'amant] en son chemise coucher en son lit, et la femme devant icellui lit soy aprestant pour aler dormir avec lui*. Pavet est gracié, après avoir tué l'amant de son épouse, responsable de son déshonneur¹⁰. Un auteur des *Nouvelles* n'aurait pas imaginé un meurtre dans ce cas, mais plutôt un scénario inattendu et certainement plus amusant. Les deux corpus de textes ont aussi

4 LILLE, ADN, B 1684, fol. 142r-143v. Traduction, en anglais, dans P. ARNADE, W. PREVENIER, *Honor, Vengeance, and Social Trouble. Pardon Letters in the Burgundian Low Countries*, Ithaca-Londres, 2015, p. 118-120 ; en néerlandais dans W. PREVENIER, P. ARNADE, *Onze gratie en genade. Misdad en vergiffenis in de Bourgondische Nederlanden*, Anvers-Utrecht, 2015, p. 149-152.

5 Ce cas est commenté dans ARNADE, PREVENIER, *Honor*, p. 102-104.

6 Nouvelles 99 et 30 (*Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 261, 96-98).

7 LILLE, ADN, B 1698, fol. 66r ; B 1700, fol. 91r.

8 *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 193, 201-202.

9 *Ibid.*, p. 15, 53, 137, 150, 196, 201, 203, 215 ; ARNADE, PREVENIER, *Honor*, p. 92-100.

10 LILLE, ADN, B 1706, fol. 79v-80r.

un vocabulaire rocambolesque en commun. Les gens s'y régalaient de la même *bonne chere*¹¹. Ils s'y insultent dans un même langage peu délicat : *filz de putain, ribauld, putier, yvroigne*¹².

La similarité entre les deux collections de textes n'est en rien le fruit d'une coïncidence. Ils ont en effet un but commun : convaincre et séduire leurs lecteurs respectifs, le prince et le grand public. Leurs audiences ne concernent pas forcément les mêmes individus, mais ce sont en tout cas des contemporains. La conquête des publics nécessitait des stratégies similaires. Un écrivain de fiction peut inventer ce qu'il veut, mais il est préférable qu'il compose ce qui est censé exister dans la vie réelle. Une lettre de rémission doit être reconnaissable par un récit de défense plausible. C'est la raison pour laquelle je présume que les lettres de pardon pourraient bien avoir été les sources d'inspiration des auteurs de fiction bourguignonne, aussi bien pour le contenu que pour la forme. Je peux également m'imaginer l'inverse : le rédacteur d'un pardon a pu chercher l'inspiration dans les *Cent Nouvelles*, dans l'espoir d'y trouver un beau récit, embellissant le rapport que ce scribe était en train d'écrire à propos d'un cas réel. Dans les deux types de rédaction, il fallait des mots et des phrases qui permettent au lecteur de s'identifier avec les personnages, soit pour les aimer, soit pour les haïr.

Rémisions et *Nouvelles* sont toutes deux des « constructions intellectuelles », et non des miroirs passifs de la réalité. Elles construisent une réalité qui préalablement n'existait souvent que partiellement, avec des objectifs spécifiques. Selon Pierre Bourdieu, les documents juridiques intériorisent les faits réels, et construisent une réalité interne, un monde symbolique, qui finalement devient sa propre vérité¹³. La tactique d'un rédacteur de rémission, c'est de convaincre le prince que sa vérité est la réalité. Il ne peut cependant pas trop dévier des faits réels, car la ratification finale de la lettre de pardon dépend de la double vérification de ces faits, d'abord par le bailli local, ensuite par le juge du tribunal chargé de l'affaire. Par contre, dans les *Nouvelles*, l'écrivain est Dieu, et sa construction autorise une dose plus importante d'improvisation et de créativité, pleines d'humour et d'ironie.

Les demandeurs de pardon s'efforcent d'éviter les clichés. Chaque requête de pardon est par définition un récit spécifique. Les événements sont les événements. Une présentation intelligente des faits est essentielle pour le succès de la requête. Il est difficile de savoir ce qu'est une pétition réussie, car aucun cas de doléance rejetée n'a survécu. Nous manquons donc totalement les « mauvaises » histoires. Les archives ducales à Lille n'ont pas conservé les pétitions originales, qui ont servi aux notaires pour rédiger les lettres de pardon définitives. Le pardon enregistré est à la fois un texte juridique et un récit, un acte de narration dans lequel le pétitionnaire et le notaire unissent leurs forces, le premier fournissant le récit et le second ajoutant sa formation en rhétorique et en jurisprudence pour mieux l'orner. Nous ne connaissons jamais le niveau de recyclage des mots d'origine par les notaires de l'Audience de Lille.

L'essentiel d'une lettre de rémission réussie se situe dans sa véracité. Ainsi les notaires respectaient autant que possible le récit original du requérant, qui saisissait le mieux les arguments de l'innocence et du caractère excusable. Pour créer un sens du réel, on gardait la couleur des voix en citant les dialogues. En comparaison avec les pardons



11 Rémission d'octobre 1475 : *Ibid.*, B 1698, fol. 23v ; *grande chiere* dans la Nouvelle 1 : *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 16.

12 Rémission de 1459 : C. PETIT-DUTAILLIS, *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e siècle*, Paris, 1908, p. 181-184. Nouvelle 1 : *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 16.

13 P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris, 1982, p. 21.

des rois de France, analysés par Natalie Davis¹⁴, les textes bourguignons présentent des récits sensiblement plus explicites et élaborés, avec une logique interne convaincante, avec une bonne balance des faits criminels et des éléments d'atténuation, tels l'auto-défense, la perte de l'honneur et la *chaude colle*. Ils soulignent que le demandeur n'avait ni prévu ni initié la violence. La crédibilité s'accroît avec l'usage de détails vérifiables sur les acteurs du conflit, le timing et la localisation précise des événements.

Les auteurs des récits des *Cent Nouvelles* cultivent les mêmes stratégies de rhétorique. Ils racontent parfois la nouvelle à la première personne, exactement comme un témoin devant un juge. Le même effet du réel est atteint par l'insertion de dialogues et l'immersion dans les détails, suggérant que la nouvelle s'occupe d'événements qui ont vraiment eu lieu, de personnages et d'endroits qui ont vraiment existé. Le récit 26 des *Cent Nouvelles* s'ouvre par : *En la duché de Brabant, n'a pas long temps que la memoire n'en soit fresche et presente a ceste heure*. Le texte 60 débute par : *N'a pas gueres qu'en la ville de Malines avoit trois damoiselles, femmes de trois bourgeois de la ville, riches, puissans et bien aiseiz, lesquelles furent amoureuses de trois freres mineurs*¹⁵ ; ce parfum érotique de la vie à Malines nous est familier grâce à plusieurs lettres de pardon accordées à des citoyens malinois¹⁶.

Un vrai cas de transtextualité entre fiction et faits réels est fourni par le récit 69 des *Cent Nouvelles*¹⁷. Il débute par : *Il n'est pas seulement cogneu de ceulx de la ville de Gand, ou le cas que j'ay a vous descrire n'a pas long temps advint, mais de la plus part de ceulx de Flandres, et de vous qui estes cy presens*. Les derniers mots suggèrent que ce conte a été déclamé à la cour ducal, et sont un clin d'œil à des potins qui circulaient dans ce beau monde bourguignon. La nouvelle raconte la vie d'un *gentil chevalier nommé messire Clayz Utenhoven*. En participant à la guerre contre les Turcs dans l'armée de Jean [sans Peur], fils du duc Philippe le Hardi, il est censé avoir été tué à la bataille de Nicopolis, en 1396. Sa femme, *une tresbelle et bonne dame, qui de tout son cueur l'amoit [...] prioit Dieu journellement que bref le peust ravoir et reveoir*. Pendant des années, le sort d'Utenhoven reste incertain. Plusieurs amis de la dame parvinrent à la convaincre que son mari n'avait pas survécu, et l'encouragèrent à se remarier ; mais elle hésitait fortement : *elle ne vouloit condescendre a ce mariage, et au mieulx qu'elle savoit s'en excusoit*. Finalement elle céda aux pressions et épousa un noble, mais *ce ne fut pas a pou de regret*. Peu après, elle apprit que son mari avait survécu en prison, et était en route pour Gand. Ainsi, elle réalisa qu'elle avait manqué de courage et de loyauté, et tomba en *grands larmes*. Peu après, *son loyal cueur s'evanuyt. Trois jours continuelz tousjours plorant ; elle se confessa ; et tost après elle mourut*. Dans ce cas « l'effet de réel » est parfait. Clais Utenhove existe, il a vraiment été détenu et a disparu après la bataille de Nicopolis. Sa femme, Catharina de Jonghe, est en effet décédée en 1406, l'année où son mari est réapparu en Flandre. Utenhove s'est remarié le 17 juillet 1407 avec Anna van Mesen, avec qui il a eu quatorze enfants. Il a étudié les *artes* et le droit canon, est devenu bailli, puis capitaine général de Philippe le Bon à Calais contre les Anglais en 1436, enfin conseiller au Conseil de Flandre. Le récit de la *Nouvelle* est donc en parfait accord avec la vraie vie d'Utenhove. Il n'est pas moins crédible que celui sur Martin Guerre, étudié par Natalie Davis¹⁸. Mais le littérateur a sans doute, en psychologue astucieux, quelque

14 N. Z. DAVIS, *Fiction in the Archives. Pardon Tales and Their Tellers in Sixteenth-Century France*, Stanford, 1987.

15 *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 175.

16 Prototypique de l'époque à Malines : le riche bourgeois adultérin Jan van Musene, protagoniste dans la lettre de pardon de Mathieu Cricke en 1475 (ARNADE, PREVENIER, *Honor*, p. 197-200).

17 *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 197-199.

18 N. Z. DAVIS, *The Return of Martin Guerre*, Cambridge MA, 1983.

peu chargé le côté émotionnel d'une histoire que ses auditeurs à la cour ducale connaissaient certainement. En tout cas, A. Van Zuylen van Nyevelt, le biographe d'Utenhove, semble considérer la nouvelle comme un récit sérieux et crédible¹⁹. En fait, ni lui, ni nous ne sommes en mesure de conclure que la première épouse d'Utenhove est réellement morte de chagrin d'amour après le retour inattendu de son mari. Il ne faut pas exclure que l'auteur anonyme de la *Nouvelle* ait simplement voulu romancer son récit. Un élément du conte m'intrigue particulièrement : la référence à la pression de la famille et des amis pour convaincre l'épouse de se remarier contre sa volonté : *elle fut ad ce menée de ses parens et amys qu'elle fut contente d'obéir [...] ce que mes parens et amys m'ont a force contraincte de faire*. C'est exactement la terminologie utilisée dans les lettres de pardon pour commenter les conflits de jeunes amoureux avec leurs parents et l'*extended family*. Si cette similitude suggère une transtextualité, ce serait ici plutôt dans le sens de l'influence des textes juridiques sur les contes de fiction.

Rémissions et nouvelles diffèrent par leur fonction (juridiction *vs.* divertissement), et comme genres littéraires. Un premier contraste est la présence de métaphores dans les *Nouvelles*. L'auteur de fiction se permet constamment de faire référence aux actes sexuels à travers l'usage de l'analogie, ce qui augmente la valeur rhétorique et ironique du récit. Les parties sexuelles sont souvent cachées derrière des figures de style, notamment des animaux comme les belettes et les lapins, et des métaphores musicales. L'aubergiste de Saint-Omer, évoqué plus haut, avait découvert l'infidélité de sa femme *en passant par aventure par devant la chambre ou sa femme avec le chevalier jouoit des cimbales*²⁰. Dans les lettres de pardon, il n'y a point de métaphores. Les actes sexuels y sont mentionnés de façon explicite. La description laisse peu de place à l'imagination. À raison, car le juge traitant d'un cas de viol ou d'enlèvement de femme a besoin de pouvoir constater que les rapports sexuels ont eu lieu ou non. Les métaphores gêneraient son enquête et la valeur de véracité de la rémission.

La deuxième distinction concerne la question de la préméditation. Dans la fiction, les événements se produisent rarement par accident. La nouvelle 71 dévoile explicitement l'intention sexuelle du chevalier de Picardie dès son arrivée à l'auberge : *si pensa le chevalier par quel train et moien il parviendroit a la joissance de son hostesse*. Dans la nouvelle 73, la préméditation est patente ; le curé brûle tellement d'amour pour la femme du simple laboureur, *que difficile luy estoit de servir sa dame sans estre scueu ou a tout le mains suspencionné, se pensa qu'il ne pouvoit bonnement parvenir a la joissance d'elle sans premier avoir celle du mary*²¹. Tout cela diffère de la tactique du requérant qui désire convaincre les autorités qu'il n'y avait aucune intention sous-jacente derrière ses actions. Ces documents légaux soulignent l'inconscience du suppliant de ses propres actions, et sa confrontation avec des défis imprévisibles. L'auteur de fiction a le sens du drame, et n'hésite pas à présenter aussi bien le côté négatif que le côté positif du portrait psychologique des personnages. Le suppliant est forcé de minimiser le drame, de nier la préméditation, de prétendre avoir toujours été un citoyen paisible.

La troisième différence entre rémissions et nouvelles se situe dans le contraste entre messages spécifiques et universels. Les documents légaux reflètent par définition les circonstances de cas individuels. Les suppliants prennent soin de souligner l'unicité de leur cas particulier, qui permet au prince de prendre une décision sans impact sur d'autres cas. Ces calculs ne jouent pas pour les contes de fiction, où l'auteur peut

19 A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, Art. Uten Hove (Clais), dans *Biographie Nationale*, t. 25, Bruxelles, 1930-1932, col. 999-1010 ; F. BUYLAERT, *Repertorium van de Vlaamse adel*, Gand, 2011, p. 13.

20 *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. 202.

21 *Ibid.*, p. 202, 205.

exprimer sans aucun risque ses opinions personnelles, ses fins didactiques, son ambition de leçons globales. Il passe allègrement du niveau des personnages individuels à celui d'une déclaration morale générale. La fin de la nouvelle 26 est un avertissement résolu : *Ainsi qu'avez oy perdit le disloyal sa femme. S'il en est encores de telz, ils se doivent mirer a cest exemple, qui est notoire et vray et advenu depuis nagueres*²².

Le quatrième contraste est le goût des *Nouvelles* pour l'usage de stéréotypes. Les contes sur les maris cocus et les femmes rusées et adultères des *Cent Nouvelles* sont de l'artifice littéraire. Ces histoires sont fort pimentées pour un effet comique. En même temps, elles mettent en garde face à un monde à l'envers menaçant. Le premier conte des *Cent Nouvelles* présente un voisin dormant dans le lit d'un marchand en voyage. Le marchand, de retour plus tôt que prévu, surprend le voisin, en train de prendre un bain avec sa femme, en passant devant sa chambre à coucher allumée de bougies. Il ne voit la femme que par derrière et s'exclame *que jamais n'avoit veu chose si tresbien ressembler le cul de sa femme*, ce qui l'amène à ne pas voir que c'était le derrière de sa propre femme²³. Le frisson de la nouvelle n'est pas l'adultère, mais plutôt l'astuce du séducteur mâle, un bourgeois notable de Valenciennes, et la stupidité du mari.

La notion de *gender* constitue un autre contraste typique entre pardon et fiction. Dans les pardons, les femmes apparaissent souvent à l'arrière-plan, ou restent totalement absentes. Pas plus de 5 % des bénéficiaires de rémission sont féminins. Quasiment tous les textes expliquent pourquoi un malfaiteur masculin, bien que coupable, mérite le pardon. Les femmes jouent surtout un rôle passif. Dans les *Cent Nouvelles*, les femmes sont très souvent coulées dans un rôle de premier plan, en tant que personnages forts, beaucoup plus intelligentes que leurs maris naïfs et stupides.

Maintenant que le parallélisme entre fiction et rémissions apparaît clairement, nous revenons à l'hypothèse d'une transtextualité. Cela pourrait être une interaction bidirectionnelle : les auteurs de pardons qui inspirent les littérateurs, et vice-versa. Les deux options sont techniquement possibles. Les *Cent Nouvelles* ont été rédigées vers 1462 sur l'ordre explicite de Philippe le Bon, comme d'amusantes histoires d'après-dîner, pour être racontées en présence du duc. Par ailleurs, d'innombrables copies de lettres de pardon furent disponibles à la cour, et peuvent donc avoir été des sources d'inspiration pour la fiction. Les *Cent Nouvelles*, écrites vers 1462, peuvent avoir inspiré les rémissions ultérieures. Il y a pourtant une condition supplémentaire pour rendre l'inspiration directe probable : chaque groupe de rédacteurs doit avoir été dans une position d'accès aux documents de l'autre groupe. Ce qui est très possible. Les notaires des pardons voyageaient avec le duc et sa cour, comme l'attestent les datations. Le manuscrit original des *Cent Nouvelles* a été très probablement rédigé par plusieurs membres de la cour ducale, qui avaient d'amples occasions pour échanger les derniers potins pendant leurs fameuses fêtes. Une personne anonyme est présentée comme le compilateur des cent histoires, tandis que le récit de ces contes est attribué à trente-cinq « conteurs ». Dans le manuscrit de la collection, chaque nouvelle porte un de ces noms. Ce sont certainement des pseudonymes. Treize contes sont attribués au duc en personne, quinze à monseigneur de La Roche (le fameux fonctionnaire ducal Philippe Pot), dix à Philippe de Laon, d'autres à plusieurs membres de la cour ducale. Le seul nom fictif d'une réputation littéraire bien établie est Antoine de La Salle, qui « raconte » cinq nouvelles. Un des noms fictifs suggère même un rapport direct entre les *Cent Nouvelles* et le duc en personne : *gentilhomme de la Chambre de Monseigneur*²⁴. Les *Nouvelles* ont

22 *Ibid.*, p. 86.

23 *Ibid.*, p. 17.

24 *Ibid.*, p. LIII-LVI.

été rédigées dans les dernières années de la vie de Philippe le Bon, quand ses prouesses avec 33 maîtresses, donnant naissance à 26 enfants adultérins, appartenaient déjà à un passé nostalgique. L'attribution au duc en personne de treize nouvelles, remplies de maris cocus et de jeunes femmes charmantes, doit avoir été perçue comme un clin d'œil ironique. Il doit y avoir eu beaucoup de compétition à la cour pour être sélectionné comme « auteur » de l'un ou de l'autre conte ; l'on y vit une consécration de confident personnel du duc.

Malgré les déplacements continuels de la cour ducal, la ville de Bruxelles pourrait avoir été la plaque tournante de l'interaction entre les auteurs de fiction et les notaires de pardons. Un clin d'œil à cet égard se trouve au début de la nouvelle 8 : *En la ville de Bruxelles, ou maintes adventures sont en nostre temps advenues*²⁵. Bruxelles est l'emplacement de la résidence du Coudenberg, aménagée par et pour le duc Philippe, qui y vivait souvent pendant la dernière décennie de son règne. Il est bien possible qu'il jouissait de Bruxelles autant que le poète Eustache Deschamps, qui célébrait autour de 1400 le train de vie de cette ville pleine de jeunes filles fabuleuses : *Brusselle, adieu, où les bains sont jolys, les estuves, les fillettes plaisans*²⁶. Ce contexte frivole est bien proche des *Cent Nouvelles* et du mode de vie du duc Philippe. À la fin du xv^e siècle, Bruxelles fut un centre bouillonnant de littérature et de théâtre²⁷. Vers 1480, le poète et rhétoricien bruxellois Colyn van Ryssel y écrivait sa pièce de théâtre *Spiegel der Minnen*, sur le thème du mariage socialement impossible d'une pauvre couturière et du fils d'une riche famille de marchands. L'intrigue reflète, voire pourrait avoir été inspirée par une des nouvelles les plus originales des *Cent Nouvelles* : l'histoire de Gérard et Katherine, qui contient d'innombrables éléments identiques. Une lettre de pardon au moins contient une histoire comparable : la rémission pour deux patriciens de Louvain, Dirk van Langerode et Katharina Meulenpas, qui tous deux cherchaient la compagnie de l'autre, contre la famille de Meulenpas, qui avait un tout autre avenir en tête pour la veuve²⁸. Le thème des amours d'hommes et de femmes contrariés par les familles pour incompatibilités sociales ou politiques était évidemment la mouture parfaite d'un roman populaire, mais il faisait aussi partie de la réalité sociale des lettres de pardon.

Même si l'hypothèse d'une interaction à la cour avec les pardons est plausible, il est certain que les *Cent Nouvelles* ont eu beaucoup d'autres sources littéraires, notamment le *Liber facetiarum* de Poggio Bracciolini (1380-1459) et les fabliaux français²⁹.

L'idée d'une inspiration potentielle des *Cent Nouvelles* par les lettres de pardon bourguignonnes est l'heureuse découverte, en 1928, de Pierre Champion, qui en a ajouté une sélection dans l'introduction de son édition des *Cent Nouvelles*³⁰. La thèse de Champion n'est pas seulement importante pour l'histoire littéraire. Elle est aussi essentielle pour l'histoire sociale et mentale. Les *Nouvelles* corroborent ce que nous apprenons dans les rémissions : ce qu'étaient pour les gens du xv^e siècle des attitudes admissibles ou non, ce qui les amusait ou les émouvait, ce qu'ils aimaient ou haïssaient. Rémissions et *Nouvelles* sont des miroirs de la société à part entière.

25 *Ibid.*, p. 35.

26 EUSTACHE DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, t. 4, éd. A.H.E. DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE, G. RAYNAUD, Paris, 1901, p. 6.

27 S. SPEAKMAN SUTCH, *De Brusselse rederijkers (1475-1522)*, dans *De macht van het schone woord*, éd. J. JANSSENS, R. SLEIDERINK, Louvain, 2003, p. 141-160.

28 ARNADE, PREVENIER, *Honor*, p. 154-155.

29 R. DUBUIS, *Les Cent nouvelles nouvelles et la tradition de la nouvelle en France au Moyen Âge*, Grenoble, 1973, p. 1-13, 133-313 ; *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. IX-X.

30 Une de ces similitudes est un pardon de mars 1456, qu'il édite, et la Nouvelle 25 (*Les Cent Nouvelles Nouvelles*, p. LXXV, 76-77).

